



Règlement du Giron cycliste du Nord Vaudois 2012

1. Le Giron cycliste du Nord Vaudois est une association qui a pour but de développer le sport cycliste à tous les niveaux. Les courses sont organisées en début de saison, afin pour certains de retrouver le rythme de course avant de participer aux compétitions nationales, et pour d'autres afin de se mesurer au niveau régional.
Les courses du Giron sont considérées comme des courses d'entraînement chronométrées. Le premier tour de chaque course se fait sous conduite à une vitesse adaptée à tous les coureurs.
2. Seuls les clubs qui sont affiliés à l'Association Cycliste Cantonale Vaudoise (ACCV) et à Swiss Cycling et qui ont payé la cotisation annuelle de **Fr. 150.--** au Giron du Nord Vaudois deviennent membres du Giron. Voir aussi pt. 5
3. **Les clubs suivants sont inscrits au Giron:**
A.C. Broye, A.C.N. Yverdon, Cyclophile Lausannois, VC Chailly, VC Echallens, VC Orbe, VC Vallorbe.
4. Pour les coureurs des clubs membres du Giron selon pt. 3. Le prix du dossard est fixé à **Fr. 50.-- les 7 courses ou Fr 10.- pour une course**, pour toutes les catégories, sauf pour les Ecoliers, Cadets et Junior **gratuit.**
Chaque coureur conserve son dossard pour toutes les courses.
5. **Les coureurs ne faisant pas partie d'un club membre du Giron** payera **Fr. 70.-- pour les 7 courses**, ou **Fr. 15.- par course.** Junior, cadet et écolier payant **Fr 25.- pour les 7 courses ou Fr. 5.- par course.**
Les coureurs non membres du Giron ne recevront pas de points et ne figureront pas au classement général final. Chaque coureur conserve son dossard pour toutes les courses.
6. **Omnium romand sur Route 2012:** 2 courses sont inclus dans le Giron NV : la course à Bavois le 17 mars et la course de Lucens le 24 mars. Les coureurs qui sont inscrit pour l'omnium payeront Fr. 15.-- (ne concerne pas les coureurs qui ont payé pour les 7 courses)
7. **Les catégories :**

Ecoliers	: 12, 13 et 14 ans	Amateurs	: 19 à 29 ans
Cadets	: 15 et 16 ans	Masters	: 30 à 44 ans
Juniors	: 17 et 18 ans	Seniors	: 45 ans et plus
Dames	: 17 ans et plus		
8. **Assurance et sécurité: les épreuves se dérouleront sur route ouverte.**
Le coureur doit respecter les règles de la circulation
L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol. Lors de son inscription, chaque coureur confirme avoir pris connaissance de toutes les informations et particulièrement celles relatives à la sécurité. **Par son inscription, le coureur atteste être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile et accident et renonce à toute action juridique envers les organisateurs.**
9. **La signature de la feuille de départ est obligatoire pour toutes les catégories. Avec sa signature : il a pris connaissance du règlement et il l'accepte.** Le coureur qui n'a pas signé la feuille de départ ne figurera pas dans le classement de la manche. **En cas d'abandon**, le coureur se présentera au poste de contrôle à l'arrivée **et restituera sa puce électronique.**
10. Les guidons de **triathlète** ainsi que ceux du genre « **spinacci** » sont formellement interdit. Sauf CLM.
Le port du casque est obligatoire : les coureurs sans casque seront mis hors course.
Le dossard doit être correctement placé (**au milieu du dos**) et visible pendant toute la course.
Si ces conditions ne sont pas remplies, le coureur ne sera pas classé.
11. **Les développements** (braquets) ci-après pour les écoliers, cadets et juniors doivent être respectés.
Ils peuvent être contrôlés par les membres du Comité.
Écoliers : max. 6.17m Cadets : max. 6.94 m ou 52x16 Juniors : max. 7.94m ou 52x14
12. Chaque club doit fournir **deux plantons par manche**, sauf pour la course de côte (1 planton).
Les plantons doivent s'annoncer au responsable 1 heure au minimum avant le départ de la course et être déjà équipés d'un drapeau rouge et d'un gilet de sécurité. **Le départ de la course ne sera pas donné si l'ensemble du parcours n'est pas couvert par les plantons nécessaires.** Les clubs ne fournissant pas le nombre de plantons prévus recevront une amende de **Fr. 30.-- par planton manquant.**

Les clubs doivent annoncer leurs plantons, 4 jours avant la course, au président du Giron par e-mail

13. **Les samaritains** sont convoqués par le club organisateur de la manche, mais sont payés par le Giron. (Le président du Giron fait le nécessaire pour les 3 courses à Bavois, Arnex et Dent de Vaulion).
14. **Deux voitures ouvrees** doivent être fournies par le club organisateur. Les gyrophares et les panneaux "COURS CYCLISTE" avec aimants, sont fournis par le Giron.
Les feux de panne des voitures ouvrees ne doivent pas être enclenchés durant la course !
15. **Les organisateurs des courses :**
- | | |
|---|----------------|
| 1ère et 2 ^{ème} manche à Bavois : | VC Orbe |
| 3 ^{ème} manche à Lucens : | A.C.Broye |
| 4 ^{ème} manche à Orges : | A.C.N. Yverdon |
| 5 ^{ème} manche à Arnex-sur-Orbe : | VC Vallorbe |
| 6 ^{ème} manche c.c.l.m. à Bavois : | VC Orbe |
| 7 ^{ème} manche c.d.c. au Day : | VC Vallorbe |
16. **Le chronométrage** est assuré pour toutes les courses par le Président du Giron NV. Chaque coureur a l'obligation de fixer sur son vélo la puce électronique qui lui est attribuée et de la restituer à la fin de chaque manche. **Les puces manquantes seront facturées Fr. 100.-- aux coureurs qui ne les auront pas restituées (prix coûtant).**
17. Les coureurs qui auront plus de 20 minutes de retard au début du dernier tour seront arrêtés et classés à 1 tour.
18. **Les voitures suiveuses sont interdites, ainsi que des ravitaillements par des tiers**
19. Seuls les coureurs ayant participé **au minimum à 4 courses** figureront dans le classement général final. **Les 5 meilleures courses sur 7 seront prises en compte pour le classement général final.**
20. Les primes suivantes seront distribuées à l'assemblée générale avec un repas, l'apéritif offert par le Giron. En cas d'absence du coureur et sans une excuse valable et par écrit, sa prime ne lui sera pas attribuée.

	<u>Ecoliers</u>	<u>Cadets</u>	<u>Dames</u>	<u>Juniors</u>	<u>Amateurs</u>	<u>Masters</u>	<u>Seniors</u>
<u>Premier</u>	Fr. 50.--	Fr. 100.--	Fr. 100.--	Fr. 120.--	Fr. 150.--	Fr. 150.--	Fr. 100.--
<u>Deuxième</u>	" 30.--	" 50.--	" 50.--	" 70.--	" 100.--	" 100.--	" 50.--
<u>Troisième</u>	" 20.--	" 30.--	" 30.--	" 30.--	" 50.--	" 50.--	" 30.--

Le barème des primes peut être **changé** selon la fortune de la caisse.

21. Les trois premiers des catégories Ecoliers, Cadets et Juniors recevront une assiette gravée (sous verre). Chaque coureur classé selon le pt. 19 recevra également un petit prix souvenir.
22. **En prenant le départ, le coureur atteste avoir pris connaissance du présent règlement et déclare s'y soumettre. En outre, le Comité se réserve le droit de prendre les décisions qui s'imposent vis-à-vis du coureur qui ne respecterait pas ce règlement ou se comporterait de manière anti-sportive.**
23. Pour les cas non prévus, le règlement de course de Swiss Cycling est applicable.
25. Le règlement peut être modifié sur demande écrite des clubs membres à l'Assemblée générale.

Le Comité :

Président	: Steiner Hans
Trésorier	: Weiss Robert
Secrétaire	: Rubin Laurent
Responsable des plantons	: Vacant : Jusqu'à ce qu'on trouve un responsable, chaque club Organisateur met à disposition un responsable. (Présent 1 h avant Le départ)
Membres	: Vacant : les clubs selon point 3
Responsable du chronométrage, du départ, de l'arrivée, l'inscription et des résultats	: Steiner Hans

Le présent règlement a été mis à jour par le comité le 14 octobre 2011 et accepté à l'assemblée générale.

Le Comité.